



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (Ajout ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles)

Numéro de la demande : 2018-0567
Demande : Catégorie B.3.11 (Ajout ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide DuPont Destra IS
Numéro d'homologation : 32626
Principes actifs (p.a.) : 5,45 % de rimsulfuron et 36,36 % de mésotrione
Numéro de document de l'ARLA : 2875326

Contexte

L'herbicide DuPont Destra IS est homologué pour supprimer diverses graminées et mauvaises herbes à feuilles larges dans les champs de maïs au stade de 3 à 8 feuilles dans l'Est du Canada. Pour obtenir des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide DuPont Destra IS afin d'ajouter des allégations de suppression du chénopode blanc de la prélevée jusqu'au stade de 4 feuilles et de l'amarante hybride de la prélevée jusqu'à une hauteur de 8 cm.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation des risques pour la santé et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques, évaluation des risques pour la santé et évaluation environnementale n'est requise, car la composition chimique, la formulation et le profil d'emploi du produit restent inchangés.

Évaluation de la valeur

Les renseignements qui ont été soumis aux fins d'examen comprenaient une justification scientifique et des données provenant d'essais sur le terrain. Ces renseignements démontrent que l'application de l'herbicide DuPont Destra IS conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette permet une suppression acceptable du chénopode blanc de la prélevée jusqu'au stade de 4 feuilles et de l'amarante hybride de la prélevée jusqu'à une hauteur de 8 cm.

L'élargissement de l'éventail des mauvaises herbes sur l'étiquette de l'herbicide DuPont Destra IS offrira aux cultivateurs plus de souplesse quant à l'utilisation de cet herbicide pour lutter contre les mauvaises herbes en début de saison dans les champs de maïs de l'Est du Canada.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour appuyer la modification demandée à l'homologation de l'herbicide DuPont Destra IS.

Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 2849309 2017, DACO 10 submission to register Destra IS for the control of lamb's-quarters, green pigweed, and broadleaf plantain and the suppression of tufted vetch, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.2.3.3(B), 10.3, and 10.3.1.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.